



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille quinze, le 10 septembre à dix sept heures, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur MARTIN Jacques.

PRESENTS : Mmes ANDRE Michèle, VAGINAY Sophie (pouvoir de Mme LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène), ALLEMANDI Florence, DOUX Séverine, STUPNICKI Josiane (pouvoir de M. COLLOMB Stephane), PIGNATEL Agnès (pouvoir de M. GAMBAUDO Georges) ESPANET Martine et BOISSE Sandrine, MM. MARTIN-CHARPENEL Pierre, BAGUE Patrice, BOUGUYON Yvan (pouvoir de M. FRELASTRE Jean-Michel), PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, LONGERON Michel, GILLY Lucien (pouvoir de M. PELLOUX Stephane), NICOLAS Yves, MILLION-ROUSSEAU Daniel, FERRON Jean, HEMAR Dominique, NICOLAO Michel, BULTEL Jean Pierre et M. BOUVET Patrick.

EXCUSES : Mme LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY Sophie, MM. FRELASTRE Jean-Michel ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, COLLOMB Stephane ayant donné pouvoir à Mme STUPNICKI Josiane, GAMBAUDO Georges ayant donné pouvoir à Mme PIGNATEL Agnès, PELLOUX Jacques ayant donné pouvoir à M. GILLY Lucien et BEHETS Jan.

Délibération n° 2015/97

OBJET : REMPLACEMENT DU DISPOSITIF D'ETANCHEITE DE LA RETENUE DE LA RENTE – STATION DU SAUZE – COMMUNE D'ENCHASTRAYES - ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX.

CONSIDERANT que la retenue collinaire de la Rente devient vétuste, notamment au niveau de la membrane d'étanchéité, et qu'un remplacement du dispositif d'étanchéité s'impose.

CONSIDERANT que le projet étudié par le maître d'œuvre CTH INGENIERIE prévoit la dépose de la membrane existante, le reprofilage des berges et de la piste périphérique, la mise en place d'un nouveau complexe d'étanchéité, et les travaux de finitions du site, pour un montant de travaux estimé à **165.117,50 € H.T.**

VU le code des marchés publics et notamment son article 28, une consultation a été lancée le 28 juillet 2015 par voie de marché à procédure adaptée, en autorisant les négociations à l'issue de l'analyse des offres.

Le marché a été décomposé en deux lots :

- **Lot 1 :** Terrassement : ce lot comprend les terrassements de masse à hauteur de 5000 m3 et l'aménagement des abords du site
- **Lot 2 :** Complexe d'étanchéité : ce lot comprend la fourniture et la pose d'un complexe d'étanchéité composé d'un géotextile et d'une géomembrane armée de haute densité pour une surface d'environ 3000 m²

VU le rapport d'analyse des offres établi par le maître d'œuvre,

Sur proposition du Président,
Après délibéré,
A l'unanimité des membres présents.

- **DECIDE** d'attribuer le marché :

- Pour le Lot n°1 : à l'entreprise SARL TMTTC pour un montant de **82 634.00 € HT**
- Pour le Lot n°2 : à l'entreprise SUBLET pour un montant de **55 343.48 € HT**

- **AUTORISE** le Président à signer les marchés à intervenir

- **PRECISE** que les crédits afférents à ces dépenses sont prévus au budget annexe ski art 2245 prg 1004.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Jacques MARTIN

